

L'ABRILLE.

IMPRESSES TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUNAY.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi, 17 Juillet 1828.

Rapport des Elections.

Table with columns for candidates and votes. Includes names like Derbigny, Butler, Marigny, Thomas.

REPRESENTANTS.

Paroisse des Rapides—J. M. Johnston, et A. Crain. Paroisse des Avoyelles—Wm Voorhies.

Comité des Rapides—Isaac Thomas.

SONGERS.

Table with columns for names and votes. Includes names like St. Martin, Lafayette, Ste. Marie.

TOTAL des voix données pour l'élection du Gouverneur, dans les paroisses suivantes :

Large table with columns for names and votes. Includes names like Derbigny, Butler, Marig, Tho.

INTERIEUR.

Expédition dans le Sud.—Nous apprenons que des ordres émanés du département de la Marine ont été envoyés à l'officier commandant la station de l'Indes Occidentales pour le retour immédiat du sloop de guerre le Hornet au chantier de la marine de New-York.

AUTRICHE.

VIENNE, 17 AVRIL.

Le Comte de Rezenda, Ambassadeur du Brésil à notre Cour, part aujourd'hui pour Londres, afin de conférer avec le comte Itabancane, envoyé du Brésil en Angleterre, au sujet des derniers événements en Portugal, et aussi pour prendre à tout événement des mesures pour conserver intacts les droits de don Pedro.

GRECE.

Défense intrépide de Samos.

Le récit suivant d'une expédition des Samiotes, contre une armée de barbares assemblée pour faire une nouvelle tentative contre la délicieuse île de Samos, est tiré d'une lettre écrite par le Philhellène Februrier, ingénieur en chef de Samos, et datée du Lazaret de Samos, près de Génes, 9 Avril. Il y avait été envoyé pour engager le comte Grec de Poros à leur procurer du secours pour se préparer contre tout danger nouveau.

Extrait des journaux du Nord.

Au départ de la Pallas, arrivée du Havre à New-York. Le général Lafayette a été nommé président du Premier Bureau de la Chambre.

D'importantes nominations devaient avoir lieu dans l'armée française. Huit Lieut. Généraux, six Marchaux-de-camp devaient remplir les fonctions d'Inspecteurs-Généraux de l'infanterie pour 1828, et sept autres Lieut. Généraux et deux Marchaux-de-camp devaient avoir le même emploi pour la cavalerie.

Le Courrier de Londres publie le décret officiel de l'Empereur Don Pedro, par lequel il abdique la couronne de Portugal en faveur de sa fille; il confie l'exécution de ce décret à Don Miguel, qui a été proclamé Roi dans différentes villes et provinces, et qui peut être considéré comme tel en effet.

Herculanum.—Les fouilles de cette ancienne ville ont recommencé, et l'on espère que l'architecte auquel est confiée la direction des travaux pourra débarrasser entièrement des débris, à l'intérieur et à l'extérieur, un des théâtres. Ainsi un modèle complet des théâtres antiques sera offert au monde moderne.

Le 12 Avril, un monument érigé à Mentz, en Allemagne, en l'honneur de Faust Guttenberg et Schaeffer, inventeurs de l'imprimerie, a été inauguré avec toutes les cérémonies d'usage.

FEUILLETON.

Hier dans l'après midi, plusieurs personnes de la rue Bou bon sentant leurs demeures infectées par une odeur cadavéreuse, s'assemblerent pour en découvrir la cause.—Quelqu'un ayant observé que la porte d'une maison voisine était fermée et n'avait point été ouverte depuis Dimanche, on s'en approcha et l'on crut remarquer que la mauvaise odeur dont l'air était infecté s'en exhalait.—Après avoir inutilement frappé, on enfonça la porte, et l'on trouva dans la maison le corps putréfié d'une malheureuse agresseur. On présume qu'elle a été atteinte de la maladie qui dans ce moment fait tant de victimes en ville, et que quelque imprudence l'aura fait mourir subitement.—Elle était seule dans la maison qu'elle habitait.

ANECDOTES.

Un matelot ayant eu la jambe fracassée par une balle, à la bataille de Navarin, supporta l'amputation avec le plus grand sang froid. Aussitôt que le membre fut coupé, on le jeta par dessus bord; mais Jacques s'en étant aperçu, appela aussitôt l'homme qui venait de rendre ce dernier devoir à sa jambe et lui dit : "mille sabords ! je me plaindrai de toi au capitaine; parce qu'on t'avait ordonné de jeter la jambe par dessus bord, au lieu de le droit de jeter mon sabord avec !" Après l'action on observa qu'un Irlandais, nommé Phelan, et qui était maître cuisinier à bord du Génois, sautait autour de sa cuisine en donnant des marques d'une joie extraordinaire. Quelqu'un lui en ayant demandé la cause, il s'écria avec transport : "Oh ! par les puissances du ciel, je suis si content que ces vilains n'ont pas gâté mes chaudières ! du diable si une balle les a touchées !"

Naufragé sauté par son chien. Vers la fin du mois de Novembre 1824, un vaisseau anglais assailli par une horrible tempête, vint se briser contre les écueils dont la côte de Bretagne est presque partout hérissée. L'équipage périt presque totalement. Parmi le petit nombre de ceux que la mer avait épargnés, se trouvait le capitaine du vaisseau. Jeté miraculeusement sur un rocher plat, un bonheur si inespéré lui parut un bienfait du ciel, et son premier mouvement fut d'en rendre grâce à Dieu. Toutefois cette circonstance n'assurait point son salut; la marée approchait et les flots grossissant à chaque instant, menaçaient de ressaisir bientôt leur victime échappée. Dans ce pressant danger, une inspiration soudaine fait recourir le malheureux capitaine au seul ami qui l'édifie sur lui, et cet ami c'était son chien. Il lui mit une clef dans la gueule et l'écrit à gagner le rivage. Aussitôt l'intelligent animal s'élança dans les flots, et par des efforts multipliés vint à la plage. La tempête commençait à s'apaiser; le ciel reprenait sa première sérénité, et l'animal guidé par les faibles rayons de la lune, arrive près d'une métairie peu éloignée de la mer; il pousse alors de longs hurlements et éveillent le maître de la ferme. Celui-ci, prenant ces cris pour ceux d'un loup, sort armé d'un fusil, quel est son étonnement à la vue d'un chien qui le regarde avec des yeux attendris et qui semble implorer son aide. Le chef qu'il découvre lui suggère l'idée que quelque naufragé réclame du secours. Il éveille aussitôt son valet et marche avec lui vers le rivage sur les traces du chien. Arrivé au lieu du naufrage, ce pauvre animal caresse les deux paysans, et leur indique de l'œil son malheureux maître qui répond par des cris de désespoir aux hurlements inquiets de son fidèle compagnon. Ces bons paysans réfléchissent au moyen de sauver le capitaine, lorsque le chien saisissant dans sa gueule, le bout d'une petite canne qu'ils avaient apporté, se met à le tirer vers la mer. Frappés de cette action qui devenait pour eux un trait de lumière, les paysans lâchèrent le câble, ayant soin de le retenir seulement par l'autre extrémité. Le chien s'élança de nouveau dans la mer, et malgré la violence des flots qui le submergent quelquefois, ramené par les paroles de son maître qui l'appelle d'une voix suppliante, il surmonte tous les obstacles et parvient à le rejoindre. Il était temps,

la mer couvrait déjà presque entièrement le rocher. Le capitaine sautait promptement le câble, se fit fortement avec par le milieu du corps et fait signe aux paysans de tirer à eux. Il se précipite alors dans les flots suivi de l'intrépide animal qui lui sauvait la vie; et tous deux, après les chocs les plus violents, arrivent enfin au rivage meurtris et épuisés de fatigue. Les paysans les transportent dans la ferme, et là, prodiguant à leur hôte et à son intéressant compagnon, tous les soins qui leur sont nécessaires. Le chien est resté trois jours sans prendre aucune espèce de nourriture. Quand son maître allait le caresser, il remarquait des larmes dans ses yeux. Cependant à force de soins, le capitaine parvint à conserver la vie à celui qui lui avait sauvé. Ce trait a été raconté par un des témoins du rapport fait aux autorités de la côte.

Naufrage et délivrance de quatre matelots anglais du vaisseau la Résistance qui a sauté en l'air, dans le détroit de Bance. L'un de ces matelots, appelé Scott, celui qui, le premier, a donné les détails de l'événement, s'était endormi sur le pont du bâtiment. Réveillé en sursaut par l'action de la flamme qui s'était attachée à ses cheveux et à ses vêtements, il en sentait à peine les atteintes qu'une explosion subite l'enleva et lui fit perdre connaissance; il était nuit. Lorsqu'il revint à lui, il se trouva dans l'eau, se débattant avec quelques-uns de ses camarades. Malgré l'obscurité, ils parvinrent à s'accrocher à une partie du bastingage qui restait à fleur d'eau et qu'il n'était pas encore séparé du bâtiment. Le jour parut environ une heure après cet accident. Sa clarté ne fit qu'accroître le désespoir des malheureux matelots, qui virent alors toute l'horreur de leur position. Cependant, remarquant que le temps était beau et la mer calme, ils résolurent de construire un radeau avec les pièces de bois qu'ils pourraient rassembler. La grande vergue leur fournit des cordes et des voiles, et ils élevèrent une plate-forme autour du mât avec les planches que leur bonne étoile leur fit trouver encore auprès du vaisseau. Ils étaient douze; mais sur ce nombre, cinq seulement étaient en état de travailler: la faim ou leur blessures ne permettaient aux autres que des vœux pour le succès des travaux de leurs camarades. Lorsque le radeau fut en état de les porter tous, ils confièrent leur destinée à cette frêle machine et se dirigèrent vers Sumatra. Le soleil n'était qu'à trois lieues de son cours, et le rivage qu'à trois lieues de leur point de départ. Leur importait d'autant plus de le gagner avant la nuit, que leurs provisions ne réduisaient en tout, à une seule bouteille d'eau-de-vie. A sept heures, cependant, ils n'avaient point fait de grands progrès, lorsqu'un courant rapide vint les éloigner encore davantage du but où ils tendaient de tous leurs efforts et de tous leurs vœux. Le radeau, tourmenté violemment par les vagues, se brisa pièce à pièce; et le mât et la voile furent emportés. Dans cette extrémité, Scott remarqua, à la clarté de la lune, le bois d'une ancre qui flottait à quelque distance du radeau. Convaincu qu'il était impossible que cette faible machine résistât longtemps aux secousses qu'elle éprouvait, et au poids dont elle était surchargée, il prit le parti de l'abandonner, et de gagner à la nage la pièce de bois qui était assez considérable; il engagea trois de ses compagnons à suivre la même fortune, et tous les quatre parvinrent à leur but. Les matelots restés sur le radeau, se lamentèrent en voyant partir leurs compagnons, car ils sentaient bien qu'il n'y avait plus que ce moyen de salut; mais le dévouement de ceux-ci aurait entraîné leur perte, sans sauver les autres; ils durent songer à leur sûreté personnelle, et continuèrent à voguer sur leur bois d'ancre. Le lendemain, vers les neuf heures du matin, le courant qui les avait jusqu'alors éloignés de terre, les en rapprocha rapidement, et en moins de douze heures ils atteignirent le rivage. Echappés enfin aux dangers de la mer, ils en avaient d'autres à redouter sur la côte où ils se trouvaient, et qui était habitée par des sauvages cruels et des bêtes féroces. Cependant leur faiblesse leur rendait impossible d'abord tout autre soin que celui du repos; ils s'endormirent sur un lit de feuilles et d'herbes sèches. Réveillés par les souffrances de la faim et de la soif, ils parvinrent à trouver de l'eau, mais ils s'occupaient encore en vain de chercher quelques aliments, le long du rivage, quand ils aperçurent à quelque distance une pirogue de Malais. A cette vue, ils tinrent conseil sur le parti qu'ils avaient à prendre; il fut décidé que Scott qui parlait le malais, irait seul en avant, et que les autres se tiendraient cachés en attendant l'événement. Aussitôt que les malais l'aperçurent, ils accoururent sur lui avec menace, et la hache levée. Scott se prosterna et demanda la vie. Sur l'assurance qu'il donna qu'il était Anglais et non pas Hollandais, ils consentirent à l'épargner, ainsi que ses compagnons, que, d'après son indication, ils allèrent sur-le-champ chercher dans leur retraite. Ceux-ci voyant les pirates s'approcher seuls, crurent leur compagnon massacré, et s'attendirent, en tremblant, à partager son sort; mais sa vue les rassura bientôt. Ils donnèrent aux Malais tous les renseignements qu'ils désiraient sur la manière dont ils avaient échappé au naufrage du bâtiment; puis on les embarqua, et les pirates se mirent à la recherche des débris du bâtiment qu'ils ne purent rejoindre. Pendant trois semaines que les Malais croisièrent dans les mêmes parages, pour intercepter les petits bâtiments qui font le commerce de la Chine et de Java, les prisonniers anglais n'eurent point à se plaindre d'eux. Enfin, dans le mois d'Avril, la pirogue ayant relâché à Penobang, dans

l'île de Lingan, pour y vendre une de ses prises, les matelots furent séparés. Scott fut envoyé à Lingan; et c'est du sultan de cette île que quelques mois après, le major Taylor, commandant de la garnison de Malacca, le racheta pour le rendre à la liberté et à sa patrie. Ses trois compagnons, sauvés aussi miraculeusement que lui, recouvrèrent aussi un peu plus tard leur liberté; et la conformité de leurs récits sur leurs aventures communes, en ont confirmé la vérité.



NOUVELLES MARITIMES. PORT DE LA NILE-ORLEANS. Arrivés.

Bateau à vapeur Natchez, Buckner, des Natchez, avec 8 balles coton à Lee et Williams, 49 à Wilkins et Linton, 55 à L. Millaudon, 1 paquet peaux 12 balles coton à Reynolds, Byrre et Co. 17 à A. Fisk et Co.—10 passagers.

MEMORANDA.

Navire John Linton, Wilray, parti de ce port, est arrivé à New-York le 23 Juin. Brick Levant, et Sabra, do à Boston le 21 do. Brick Foundling, do à Québec (Canada), le 13 do. Brick Mexicain, do à Boston le 19 do. Navire Samuel Wright, Sise, do à Charleston le 30 do. Navire Illinois, Dennis, pour ce port, devait partir de New-York, le 23 Juin. Brick Concordia, Lawe, do do. Navire Ohio, Garvin, do. devait partir de Philadelphie peu après le 24 Juin. Navire United States, parti d'ici pour Liverpool, a été rencontré le 15 Juin, en dehors du Cap de la Floride. Brick Waltham, parti d'ici pour les Iles Turques, a été rencontré le 25 Juin.

GLACES & SORBETS.

MR SEREAU, qui par suite d'une indisposition de plusieurs jours s'est vu contraint à fermer provisoirement son établissement de la rue d'Orléans, a l'honneur d'informer le public, et surtout les Dames de cette ville, qu'il vient de rouvrir et qu'on trouvera tous les soirs chez lui des Glaces et des Sorbets, au goût des amateurs. 17 juil.

COUR des Preuves.—Vente par le régistor des testaments—Jeudi 7 Aout 1828, j'exposerai en vente au café de la Nlle Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Frédéric Zerbis, les esclaves suivants, savoir: Hannah, négresse âgée de 60 ans. Auguste, âgé d'environ 25 ans, créole, un peu cordonnier. Conditions.—Six et neuf mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la Cour CHS BLACHE, dep. reg. des testaments. 17 Juillet.

COUR des Preuves.—Jeudi 7 Aout prochain, j'exposerai en vente, au café de la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu le Dr. Dwyer, 19 ans des services de l'esclave Obey, âgé d'environ 20 ans. Conditions, comptant, et l'acheteur s'obligera d'affranchir ses frais, le dit nègre quand il aura atteint l'âge de 30 ans. Par ordre de la Cour, CHS. BLACHE, Dép. reg. 17 Juillet.

POUR BORDEAUX.

Le brick solide et fin voilier AUROHA, cap. Ch. Anner, ayant tout son chargement engagé partira pour le port ci-dessus le 21 Juillet courant. Pour passage seulement, ayant de bons emménagements s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou bien à J. B. AZARETO, Encoignure des rues de l'Esplanade et de la Levée. 16 Juillet

POUR NEW-YORK

Le brick SYPHAX, capit. Nichols, a besoin de l'engagement d'environ 400 barils p. ur compléter son chargement. Pour fret dequels, ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les Casernes, ou bien à 16 juil. BOWERS, OSBORN et BOWERS.

POUR RIO-GRANDE.

La bonne et solide golette, clouée et chevillée en cuivre, CAHAWBA, capt. E. Tardy, partira sous peu de jours. Pour fret d'une centaine de barils, ou pour passage, s'adresser au capt. à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à 16 juil. M. F. COUGOT.

POUR PORT-AU-PRINCE.

Le beau brick fin voilier, MARY, capt. Dobson, partira vers le 6 de Juillet. Pour fret d'environ 200 barils ou pour passage, s'adresser au capitaine Dobson à bord, en face des magasins Bleus, ou à 2 Juillet GOTTSCALK et REIMERS.

POUR CAMPECHE & SIZAL.

Le navire de première classe DESDAMONA, capt. Randall, est maintenant prêt à recevoir un chargement, et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 23 juil. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BORDEAUX.

Le navire neuf VESTA, capt. McKown, partira sous peu, et peut prendre un grand nombre de passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à JOHN CLARK, 53, rue Bienville.

POUR MADERE.

On expose pour ce port, une suite de première classe, si on offre de navire valant de 200 barils, pour fret. S'adresser à 20 juil. D. JORDAN.

POUR LE HAVRE.

Le brick de première classe HERCULES, capitaine Chase, construit depuis seulement un an, sera expédié d'ici vers le Havre. Pour fret de 150 balles coton, ou passage, s'adresser à bord, ou à 18 Juin Wm. NOTT et Comp.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Col la, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme paquet régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à 20 Juin J. HACAN & Co.

Ventes Publiques.

Vendredi 19 Juillet, à 4 heures et demie de l'après-midi, par G. W. Boyd & Co, un assortiment de livres, on en fera voir le catalogue.

Vendredi 18 Juillet à 11 heures du matin, au domicile de feu M. Harris, rue de Chartres entre les rues Conti et Bienville, les effets de la succession dudit défunt. Conditions, comptant.

Samedi 19 Juillet du courant, devant le bureau du Register des Testaments, à 4 heures de l'après-midi, les effets mobiliers de la succession de feu P. V. Barbet. Conditions, comptant.

Samedi 26 Juillet, à midi, à la Bouffe, il vendra une négresse de 18 ans, nommée I saisie par le marchand.

Jeudi 31 Juillet à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu H. Harris, une négresse nommée Lucrèce, âgée d'environ 70 ans. Conditions—comptant.

Jeudi 31 Juillet, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Manuel Garcia, h de e libre, un NEGRE nommé Victor, créole de St. Domingue, âgé d'environ 28 ans, manœuvre, un peu adonné à la buisson.

Condition.—Un quart comptant, et la balance à un an de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Jeudi 7 Aout, par le Register des testaments, à la bourse, à midi, pour le compte de la succession Zerbis, la négresse Hannah, de 60 ans, et le nègre Auguste, créole de 25 ans, un peu cordonnier.—Conditions, à 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque.

PAR T. MOSSY.

PAR ordre de l'honorable Cour de Paroisse, il sera vendu au café Hewlett, Samedi 25 Juillet prochain, les propriétés suivantes, cédées par Mr. Laurent Alpinet, à ses créanciers. 1. Une maison, située au bayou St. Jean, mesurant 34 pieds traus de face sur 41 de profondeur, cuisine, chambres à domestiques, &c. sur un terrain de 68 pieds de face au bayou, et 176 pieds de profondeur; cette propriété est limitrophe à celle de Mr. d'Hébertour. Un terrain, mesurant 52 pieds de face sur 125 de profondeur, situé rue Trémé, entre Ursuline et St. Philippe. Une maison, située rue des Remparts, entre Quartier et Bayou, avec cuisine, chambres à domestiques, &c. le terrain mesure 39 pieds 8 pouces de face sur 99 pieds de profondeur, fermant de 5 pieds un pouce. Une maison attenante, faisant encoggnure des rues du Quartier et Remparts, avec cuisine, chambres à domestiques, &c. le terrain mesure 35 pieds 1 pouce de face, rue des Remparts et 14 de face rue du Quartier. Un terrain, mesurant 35 pieds de face à la rue du Quartier, sur 59 pieds 8 pouces de profondeur.

Blanche.—Une négresse créée nommée Marie-Rose, âgée de 29 à 30 ans, bonne domestique, blancheuse, cuisinière et gardienne d'enfant.

Une dite nommée Marcelite, âgée de 26 à 27 ans, domestique, cuisinière laurénoise et repasseuse, avec son enfant malade, âgé de neuf ans.

Un petit mulâtre nommé Jacques, fils de la négresse Marcelite, âgé de 11 ans. Il est très intelligent.

Une négresse nommée Adèle, âgée de 29 à 30 ans, bonne cuisinière d'enfant, sachant un peu faire à manger, laver et repasser.

Isidore, mulâtre âgé de 22 à 23 ans, bon domestique, cuisinier, porteur et un peu cocher. Condition.—Les terrains et maisons, payables à un, deux et trois ans de terme.—Les esclaves, payables à 12 et 18 mois. Le tout en billets par coupons endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 Juillet.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Winkle, A. Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, le sous-secrétaire de la paroisse, pour me faire connaître que les hypothèques provenant des décrets obligatoires qu'il a soulevés, comme principal payé le 3 de Février 1828, conjointement avec Charles Morgan et Sosthène Allain, s'achèvent le 27 de Décembre 1828, conjointement avec Charles Morgan et Arnold Beauvais, s'achèvent le 7 Février 1829, conjointement avec Charles Morgan et François V. Boni, s'achèvent le 17 Décembre 1828, conjointement avec Charles Morgan et Arraud Beauvais, ses cautions—le 26 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et Vincent Sainere, ses cautions—le 30 Janvier 1827, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses cautions—et le 31 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Arnold Beauvais, ses cautions, soient levées et annulées.

AVIS.—Attendu que Charles Morgan, autrefois Sheriff, et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques résultantes de diverses obligations qu'il a soulevés, comme principal, le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 20 de Juin 1820, conjointement avec Arnold Beauvais et Pierre Despan, comme cautions—le 17 Décembre 1821, conjointement avec Arnold Beauvais et Etienne Simon, comme cautions—le 7 de Mars 1822, conjointement avec Sosthène Allain et Etienne Simon, comme cautions—et le 3 de Février 1823, conjointement avec Pierre Louis L'Hermite et Pierre Despan, comme cautions, soient levées et annulées.

AVIS.—Attendu que Charles Morgan, autrefois Sheriff, et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques résultantes de diverses obligations qu'il a soulevés, comme principal, le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 20 de Juin 1820, conjointement avec Arnold Beauvais et Pierre Despan, comme cautions—le 17 Décembre 1821, conjointement avec Arnold Beauvais et Etienne Simon, comme cautions—le 7 de Mars 1822, conjointement avec Sosthène Allain et Etienne Simon, comme cautions—et le 3 de Février 1823, conjointement avec Pierre Louis L'Hermite et Pierre Despan, comme cautions, soient levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le [Ls.] cinquantième jour de Juillet mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, P. DERBIGNY, Secrétaire d'Etat. 14 juillet.

AVIS.—Attendu que Charles Morgan, autrefois Sheriff, et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques résultantes de diverses obligations qu'il a soulevés, comme principal, le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 20 de Juin 1820, conjointement avec Arnold Beauvais et Pierre Despan, comme cautions—le 17 Décembre 1821, conjointement avec Arnold Beauvais et Etienne Simon, comme cautions—le 7 de Mars 1822, conjointement avec Sosthène Allain et Etienne Simon, comme cautions—et le 3 de Février 1823, conjointement avec Pierre Louis L'Hermite et Pierre Despan, comme cautions, soient levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquantième jour de Juillet, mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, P. DERBIGNY, Secrétaire d'Etat. 14 juillet.

AVIS.—Attendu que Charles Morgan, autrefois Sheriff, et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques résultantes de diverses obligations qu'il a soulevés, comme principal, le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 20 de Juin 1820, conjointement avec Arnold Beauvais et Pierre Despan, comme cautions—le 17 Décembre 1821, conjointement avec Arnold Beauvais et Etienne Simon, comme cautions—le 7 de Mars 1822, conjointement avec Sosthène Allain et Etienne Simon, comme cautions—et le 3 de Février 1823, conjointement avec Pierre Louis L'Hermite et Pierre Despan, comme cautions, soient levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquantième jour de Juillet, mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, P. DERBIGNY, Secrétaire d'Etat. 14 juillet.

AVIS.—Attendu que Charles Morgan, autrefois Sheriff, et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques résultantes de diverses obligations qu'il a soulevés, comme principal, le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 20 de Juin 1820, conjointement avec Arnold Beauvais et Pierre Despan, comme cautions—le 17 Décembre 1821, conjointement avec Arnold Beauvais et Etienne Simon, comme cautions—le 7 de Mars 1822, conjointement avec Sosthène Allain et Etienne Simon, comme cautions—et le 3 de Février 1823, conjointement avec Pierre Louis L'Hermite et Pierre Despan, comme cautions, soient levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquantième jour de Juillet, mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, P. DERBIGNY, Secrétaire d'Etat. 14 juillet.

AVIS.—Attendu que Charles Morgan, autrefois Sheriff, et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques résultantes de diverses obligations qu'il a soulevés, comme principal, le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 19 d'Avril 1829, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chénover, comme cautions—le 20 de Juin 1820, conjointement avec Arnold Beauvais et Pierre Despan, comme cautions—le 17 Décembre 1821, conjointement avec Arnold Beauvais et Etienne Simon, comme cautions—le 7 de Mars 1822, conjointement avec Sosthène Allain et Etienne Simon, comme cautions—et le 3 de Février 1823, conjointement avec Pierre Louis L'Hermite et Pierre Despan, comme cautions, soient levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquantième jour de Juillet, mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, P. DERBIGNY, Secrétaire d'Etat. 14 juillet.

RABAIS SUR LES VINS. Vu la diminution des droits sur les Vins, les soussignés ont réduit leur Vin de Bordeaux de \$36 à \$33, et le Vin blanc de Graye à \$15 la demi barrique. 30 juin. Ch. JOURDAN & Co.

MERRAINS A PIPE—16000 merrains à pipe à vendre par A. BORDUZAT & Co. 14 juillet Rue Royale n° 102.